

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024 – 20h30

Salle des Mariages – Vicq-sur-mer

PROCES VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	17
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de votants	16
Date de la convocation	5 novembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le treize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances publiques, sous la Présidence de **M. Dominique HAUCHECORNE, 1^{er} adjoint**.

PRESENTS : M. Dominique HAUCHECORNE (1^{er} adjoint), pouvoir de Antoine AMBROIS
Angéline BERTOT, Laurent BLED, Jean-Michel CAUCHOIS-LE MIERE, Mary DESMARES, Francis DISS, Louis GUILLOTTE, Alexia LAINE, Jean-Noël LARONCHE, Elodie LEPETIT, François LEPESQUEUX, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Céline PLANQUE, Marianne POTTIER, Sophie QUESNOT

ABSENTS EXCUSES : Elodie VOISIN

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR : Antoine AMBROIS

Secrétaire de séance : Louis GUILLOTTE

Début de séance : 20h30

Les conseillers municipaux ont observé une minute de silence et une minute d'applaudissements en la mémoire de Richard LETERRIER.

Dominique HAUCHECORNE demande aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Devis Entreprise OLIVIER BRIX MENUISERIE pour la fabrication d'habillage du tableau électrique du parking

Les conseillers municipaux acceptent ce rajout.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02/10/2024

Céline PLANQUE mentionne, qu'au 6^{ème} paragraphe, il faut corriger le mot « avant » par « après »
Après avoir tenu compte de cette correction, le procès-verbal du 2 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2/ Révision du montant de l'attribution de compensation (AC) libre 2024

EXPOSE

Dominique HAUCHECORNE laisse la parole à **Francis DISS**.

Par délibération du 26 septembre 2024, le conseil communautaire a arrêté le montant de notre attribution de compensation (AC) libre révisée pour 2024.

Conformément au pacte financier et fiscal, la révision de l'AC libre 2024 permet à la communauté d'agglomération de compenser les pertes communales liées au FPIC ainsi que d'intégrer et d'actualiser les compensations de variation de DGF (ex DSC garantie) au sein d'une AC dite AC DGF.

Enfin, la révision de l'AC libre doit permettre de corriger certaines données, et d'appliquer les clauses de revoyure prévues par les rapports d'évaluation de la CLECT. Elle permet enfin de prendre en compte les principaux services faits concernant les recettes « enfance / petite enfance » qui doivent être remboursées par le budget annexe des services communs au budget principal communautaire.

En 2023, la commune de Vicq-sur-Mer, a perçu ou versé une AC définitive pérenne de

58 990 € en fonctionnement et - 10 310 € en investissement.

La révision de l'AC liée aux clauses de revoyure et corrections diverses s'élève à :

- En fonctionnement (pérenne) :	34 661 €
	(dont 1 344 € au titre de l'AC FPIC et 33 317€ au titre de l'AC DGF)
- En fonctionnement (non pérenne) :	0€
- En investissement (pérenne) :	0 €
- En investissement (non pérenne) :	0 €

Les parts libres et non pérennes de 2024, correspondant aux services faits à reverser aux services communs (dont recettes « enfance/petite enfance ») s'élèvent à : - 134 €

L'AC libre 2024, tenant compte des services faits de l'année, s'élève donc à :

en fonctionnement	93 517 €
en investissement	0 €

Enfin, la part restituée pour la gestion en service commun s'élève à - 2 573 € et les autres services communs tels que les ADS se chiffrent à 0 €.

Au final, l'AC budgétaire 2024 s'élève donc à :

en fonctionnement	90 944 €
en investissement	- 10 310 €

Conformément à l'article 1609 nonies C, titre V, 1 bis du Code Général des Impôts, les conseils municipaux des communes membres intéressées doivent délibérer, à la majorité simple, sur l'approbation de l'AC libre qui les concerne.

Francis DISS tient à préciser que le montant de l'attribution de compensation (AC) inscrit au budget primitif 2024 s'élève à 56 283€ donc une gratification de 34 661 € mais il faut être prudent, puisqu'à ce jour, le montant de la dotation de solidarité communautaire (DSC), à l'ordre du jour du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin ce jeudi 14 novembre, sera peut-être révisée à la baisse (pour rappel, prévision au budget primitif 2024, 50 452€)

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 5 septembre 2024,

Vu la délibération du 26 septembre 2024 de la communauté d'agglomération arrêtant le montant de l'AC libre 2024,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le montant d'AC libre 2024, tel que délibéré par la communauté d'agglomération :

AC libre 2024 en fonctionnement :	93 517 €
AC libre 2024 en investissement :	0 €

3/ Modification budgétaire

EXPOSE

Dominique HAUCHECORNE laisse la parole à **Francis DISS**.

Le chapitre 014 – atténuations de produits, représente les montants dus au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Francis DISS rappelle qu'un montant de 8 100 € est inscrit au budget primitif 2024 à l'article 7392221 (FPIC).

Le montant de la dépense réelle pour le FPIC étant de 8 506 €, il propose la modification budgétaire suivante :

- Dépense de fonctionnement, Chapitre 014 – article 7392221 FPIC + 500 €
- Recette de fonctionnement, Chapitre 74 – article 744 FCTVA + 500 €

DELIBERATION

Dominique HAUCHECORNE demande aux membres du conseil municipal d'approuver la modification budgétaire ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification budgétaire ci-dessus.

4/ Avenant 3 Marché accord-cadre et bon de commande

EXPOSE

Dominique HAUCHECORNE informe les conseillers municipaux qu'il a rencontré le 8 juillet 2024, l'entreprise BOUCÉ, titulaire du marché accord-cadre pour les travaux de voirie et d'entretien de la voirie. L'entreprise BOUCÉ propose de rajouter un nouveau tarif unitaire, notamment :

- Vernis de protection sur béton désactivé à 4€ le mètre carré

Dominique HAUCHECORNE précise que la fourniture et la mise en œuvre d'un vernis de protection sur béton désactivé pour une surface de 450 m² s'élève à un montant HT de 1 800€.

Louis GUILLOTTE demande si c'est de la résine qui est prévue.

Dominique HAUCHECORNE répond par la négative. L'entreprise propose du vernis, produit plus résistant dans le temps et dans l'usage.

DÉLIBÉRATION

Dominique HAUCHECORNE demande aux conseillers municipaux d'acter ces tarifs unitaires et l'autoriser à signer l'avenant 3 ainsi que le bon de commande correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acte les tarifs unitaires et autorise Dominique HAUCHECORNE à signer l'avenant 3 et le bon de commande correspondant pour un montant HT de 1800.00 €.

5/ Devis TPC Enrobé à Gouberville

EXPOSE

Dominique HAUCHECORNE informe les conseillers municipaux que récemment, des travaux de reprise des canalisations desservant l'eau potable rue Gouberville Bas ont été réalisés par les entreprises VEOLIA et TPC mandatées par la Communauté d'agglomération du Cotentin au titre de la compétence « gestion de l'eau »

A la fin de ces travaux, il est constaté qu'il serait nécessaire de réaliser des travaux de réfection de voirie plus précisément, rabotage et réalisation d'enrobés pour un estimatif linéaire de 95 m². Ceux-ci, n'étant pas à la charge financière de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, il a été demandé un devis à l'entreprise TPC.

L'entreprise TPC propose un devis d'un montant HT de 4 180 € pour un estimatif linéaire de 95 m².

Dominique HAUCHECORNE précise, qu'en parallèle, des travaux sont entrepris par l'agence territoriale départementale entre Gatteville Le Phare et Gouberville. Le terrassement effectué pour la pose de buses a entraîné des dégradations de la voirie communale. Dans un premier temps, il est convenu avec l'entreprise de colmater les fissures en injectant un produit de colmatage. Dans un second temps, si cette solution n'est pas satisfaisante, l'entreprise s'est engagée à effectuer une reprise totale de l'enrobé.

DÉLIBÉRATION

Dominique HAUCHECORNE demande aux conseillers municipaux d'approuver ce devis pour un montant HT de 4 180 € et de l'autoriser à le signer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce devis et autorise Dominique HAUCHECORNE à le signer.

6/ Travaux de maçonnerie, aménagement de l'espace public de la mairie

EXPOSE

Dominique HAUCHECORNE informe les conseillers municipaux que l'aménagement de l'espace public de la mairie nécessite des devis supplémentaires pour des travaux de maçonnerie notamment la reprise de l'angle du bâtiment « La Boulangerie » et la maçonnerie de l'arase puis dôme en arrondi comme l'existant

L'entreprise FLEURY Nicolas propose :

- Un devis d'un montant HT de 920 € pour la reprise du bout du mur
- Un devis d'un montant HT de 1 320 € pour la maçonnerie de l'arase puis dôme en arrondi
- Un devis d'un montant HT de 1 280 € pour la reprise de l'angle du bâtiment « La boulangerie »

DÉLIBÉRATION

Dominique HAUCHECORNE demande aux conseillers municipaux d'approuver ces devis et l'autoriser à les signer
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces devis et autorise Dominique HAUCHECORNE à les signer.

7/ Bon de commande, marché accord-cadre

EXPOSE

Dominique HAUCHECORNE rappelle aux conseillers municipaux que les prérequis d'implantation d'une super supérette API nécessite l'aménagement d'une plateforme. Celui-ci pouvant être réalisé par l'entreprise BOUCE dans le cadre du marché accord-cadre, il lui a été demandé un devis.

Dominique HAUCHECORNE informe les conseillers municipaux que le bon de commande correspondant s'élève à un montant HT de 7 566€.

Céline PLANQUE rappelle qu'en juin, il a été dit, lors d'un conseil municipal, que la charge financière communale s'élèverait à 3 000€.

Dominique HAUCHECORNE répond positivement seulement si la commune possède un terrain aménagé et viabilisé.

Céline PLANQUE rajoute qu'il faut espérer que cette implantation soit pérenne.

Dominique HAUCHECORNE précise que l'aménagement de cet espace reste utile puisqu'il s'intègre dans l'aménagement de l'espace public du parking de la mairie. Au cas où ce projet n'est pas satisfaisant, Il pourrait être créé des places de stationnement supplémentaires. C'est aussi la raison pour laquelle, il a été opté de ne pas réaliser une dalle en enrobé ou en béton.

DÉLIBÉRATION

Dominique HAUCHECORNE demande aux conseillers municipaux d'approuver ce bon de commande et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce devis et autorise Dominique HAUCHECORNE à le signer.

8/ Offre ENEDIS : implantation d'un compteur électrique pour le raccordement de la super supérette API

EXPOSE

En complément du paragraphe précédent, Dominique HAUCHECORNE informe les conseillers municipaux qu'ENEDIS propose une offre d'un montant HT 1 382.40 € pour l'implantation d'un compteur électrique pour le raccordement de la super supérette API. Il précise qu'un acompte d'un montant de 50 % devra être mandaté à la signature.

DÉLIBÉRATION

Dominique HAUCHECORNE demande aux conseillers municipaux d'approuver cette offre et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette offre et autorise Dominique HAUCHECORNE à la signer.

9/ Devis OLIVIER BRIX MENUISERIE

EXPOSE

Dominique HAUCHECORNE informe les conseillers municipaux que l'entreprise individuelle OLIVIER BRIX MENUISERIE en charge de réaliser la toiture de la charreterie propose un devis pour la fabrication d'habillage du tableau électrique existant du parking d'un montant de 1 128.43€ HT en bois de châtaigner du château de Martinvast et en bois de Douglas de Montaigu-la-brisette.

François LEPESQUEUX demande pour la pose d'une main courante qui était prévue au niveau de l'escalier créé et du mur, quelle décision ?

Dominique HAUCHECORNE informe que le devis proposé par l'entreprise BOUCÉ est élevé pour la pose d'une rampe et d'un mètre de main courante au niveau du mur. Il rajoute qu'il faut que la main courante soit sur une plus grande longueur ou alors envisager la pose de divers mobiliers pour empêcher une éventuelle chute de biens ou de personnes.

François LEPESQUEUX demande si un devis peut être effectué auprès d'une autre entreprise.

Dominique HAUCHECORNE répond par la positive et que cela serait fait.

DÉLIBÉRATION

Dominique HAUCHECORNE demande aux conseillers municipaux d'approuver ce devis et de l'autoriser à le signer. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce devis et autorise Dominique HAUCHECORNE à le signer.

10/ Affaires et questions diverses

Jean-Michel CAUCHOIS-LE MIERE informe que de l'élagage de voirie a été réalisé par l'agence territoriale départementale entre le carrefour du Vicq et la plage du Vicq. Après leur passage, il est constaté qu'un poteau téléphonique tient qu'avec le fil.

Dominique HAUCHECORNE répond qu'une déclaration de sinistre sera faite par le secrétariat.

PANNEAUX DE RUE :

Francis DISS demande quand sera réalisée la pose des panneaux de rue ?

Dominique HAUCHECORNE répond qu'il a effectué avec un agent technique, un repérage pour l'implantation sur la commune de Cosqueville. Il est constaté par exemple :

- Que le nombre de panneaux pour certaines rues est insuffisant comme au niveau du carrefour de la croix Malassis, de la rue Morel et de la rue Talfaret
- Qu'il faut contacter la commune de Fermanville qui a déjà mis en place leurs panneaux en point limitrophe communal dont la dénomination est différente.

Il précise qu'il faudra probablement réajuster le nombre de panneaux. Aussi la question que l'on peut se poser est la suivante, doit-on conserver l'affichage des anciennes dénominations ? il propose de les maintenir encore un certain temps du fait que tous les certificats d'adressage ne sont pas délivrés et principalement à certaines résidences secondaires et locataires. Tous les conseillers acquiescent. Il informe les conseillers que l'implantation des panneaux sera réalisée par l'équipe technique après avoir enlevé les bacs à fleurs, terminé l'entretien des espaces verts et mis en place les illuminations de Noël.

FIBRE OPTIQUE :

Céline PLANQUE rapporte qu'un voisin est inquiet de ne pas être recensé sur le site **ARCEP Fibre**, il craint de ne pas être éligible.

Valérie XAMENA-MONTRIEUL répond que les travaux de raccordement à la fibre sont en cours et que la commercialisation débutera en janvier 2026, les sites seront mis à jour à ce moment-là.

Dominique HAUCHECORNE dit qu'il a posé la question au syndicat Manche Numérique lors de sa visite la semaine passée, Il lui a été répondu que les travaux sont avancés par rapport au délai imparti pour la réalisation et que la commercialisation pourrait débuter avant fin 2025.

François LESPESQUEUX rajoute que cette personne doit s'adresser aux salariés de l'entreprise au moment des travaux de raccordement.

POINTS DES TRAVAUX PAR Dominique HAUCHECORNE :

- Aménagement de l'espace public :

L'accès est ouvert à la circulation mais pas au stationnement sur la partie haute du parking, il faut respecter un certain délai de pousse de l'herbe. L'entreprise Boucé interviendra après la mise en place de la supérette API c'est-à-dire courant le 1^{er} trimestre 2025.

- Décharge du littoral (Gouberville, Néville et Réthoville) à la charge financière du conservatoire du Littoral :

Les travaux de criblage doivent débuter en décembre.

- Réparation de la toiture de l'église de Néville :

L'entreprise Eustache Couverture doit intervenir fin décembre 2024 dé but janvier 2025.

- Remplacement de la clôture du cimetière de Néville en partie basse :

L'entreprise des Clôtures du Cotentin réalise les travaux actuellement

- Café associatif :

Dominique HAUCHECORNE laisse la parole à **Céline PLANQUE**

Céline PLANQUE rapporte que tous les murs sont peints. Les bénévoles travaillent sur l'ameublement et la décoration notamment peinture des chaises. Il y a eu beaucoup de dons pour l'ameublement comme deux frigos, un canapé, une table, etc... Il manque quelques équipements comme une bouilloire, une plaque chauffante, un micro-ondes, jeux de société, jeux de cartes, jeux pour enfants de bas âge, etc ainsi que du matériel de décoration.

Dominique HAUCHECORNE rappelle quelques dates :

- **Conseil municipal** : jeudi 29 novembre à 20h30
- **Marché de Noël** : 7 et 8 décembre. Passage du Père Noël dans toute la commune à des points stratégiques. Il est prévu un passage plus tardif par rapport à l'année passée.
- **Spectacle de Noël pour les enfants** : Mardi 10 décembre

Levée de Séance : 21h40

Le secrétaire de séance,
Louis GUILLOTTE